



Bulletin de liaison des Amis de Mahé de La Bourdonnais

N°34
Avril 2014

Le mot du Président,

Bonjour à tous, ce nouveau numéro contient 20 pages, chiffre encore jamais atteint, mais ce n'est jamais trop quand il s'agit de notre "Illustre".

Je souhaite que nos membres y trouvent un grand intérêt car pour certains, c'est leur seul lien avec notre Association, pour d'autres, il y a bien sûr le site internet qui ne cesse de s'enrichir grâce à la compétence et l'énergie de notre secrétaire général.

En dehors des rubriques habituelles, ce bulletin nous donne l'occasion de mieux connaître la famille de notre "Illustre", notamment son frère, Mahé de La Villebague, qui a beaucoup navigué à ses côtés avec comme lui un sens inné des affaires.

On continuera à évoquer les qualités de coeur de Madame de La Bourdonnais dans le cadre de lettres inédites découvertes par Philippe Haudrère.

Enfin je vous parlerai de son petit fils Louis Charles dont la vie ne manque pas de sel.

Tous sont très attachants à leur manière et méritent que nous y portions intérêt.

J'allais oublier le 2ème épisode des Carcasses de la Hougue par Christian Cardin tout aussi passionnant que le dernier épisode mais ce sera pour le prochain numéro.

Enfin je viens d'acheter le dernier ouvrage "Pirates et corsaires " de notre ami Denis Piat, c'est passionnant.

Bonne lecture à tous et merci encore à Solange pour ce nouveau bulletin.

Bernard de La Bourdonnaye

Historique de L'Association

Créée en 1997, l'association est régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour vocation de promouvoir la connaissance des liens historiques de la France, établis par Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais avec l'océan Indien. L'Association a pour but de contribuer à préserver le patrimoine historique de la France avec l'île Maurice, l'île de la Réunion, Madagascar, les Seychelles et Pondichéry.

La vie de l'Association

Nouveaux membres

Ils sont au nombre de trois :

- Monsieur et Madame Guillaume de Chalus qui ont connu notre association lors de dernière conférence et qui ont été présentés par notre trésorier.
- Caroline et Loïc de Ternay, présentés par B. de La Bourdonnaye, ce sont les neveux du fameux chevalier.
- Georges Toussaint dont nous avons fait connaissance à l'occasion de la réédition du livre de son père Auguste Toussaint.

Livre de nos adhérents

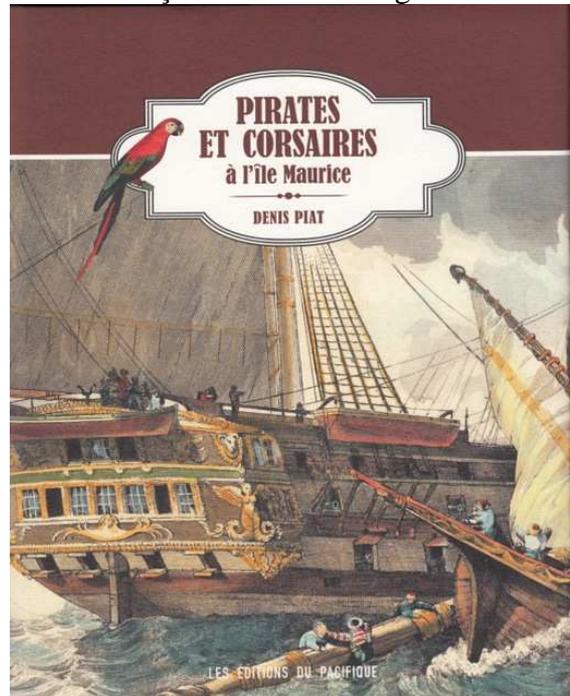
Parution d'un nouveau livre de Denis Piat :

"Pirates et Corsaires à l'île Maurice"

est disponible en librairie en France et sur internet (Amazon, FNAC, PrimeMinister etc..) . Il était en vente à Maurice depuis décembre dernier, version française et version anglaise.

Au début du XVIIe siècle, les pirates infestent les Caraïbes, contrariant les grandes puissances européennes, qui parviennent finalement à les repousser. Une partie de ces écumeurs des mers se réfugie alors à Madagascar, d'où ils pourchassent et capturent de nombreuses proies lucratives sur la route maritime empruntée par les Compagnies des Indes orientales.

Après une courte période d'activité de corsaires français entre 1756 et 1763, à la fin du XVIIIe siècle, la France entreprend une guerre de course dans l'Océan Indien afin d'affaiblir l'Angleterre : l'ère des pirates laisse place à celle des corsaires, qui prennent alors pour base l'île de France (l'actuelle île Maurice).



Depuis l'arrivée des pirates en mer des Indes jusqu'aux épaves gisant aujourd'hui au fond des eaux mauriciennes, Denis PIAT retrace l'histoire des pirates et corsaires dans l'océan Indien, et notamment à l'île Maurice, au travers de portraits des plus célèbres d'entre eux.

Réédition d'un livre sur Mahé de La Bourdonnais

Le Conseil d'Administration a approuvé le projet de réédition du livre de Jacques F. Thomazi intitulé « **Un Millionnaire au Service du Roi : La Bourdonnais** », édité en 1963 par Les Éditions du Scorpion, Paris 6eme (Collection Alternance).

Le livre reprend essentiellement la correspondance entre Mahé de La Bourdonnais et son fidèle ami Picot de Closrivière à Saint-Malo. Onze lettres (de 1741 à 1743) de La Bourdonnais et huit lettres (de 1729 à 1743) de Picot de Closrivière et de sa veuve nous donnent une meilleure idée de La Bourdonnais en tant qu'homme d'affaires mais aussi de la fortune qu'il a pu se constituer. De plus, ces courriers nous éclairent sur les préoccupations du gouverneur de l'Isle de France (Ile Maurice) et sur les différentes associations commerciales qu'il avait mis en place, successivement, avec son frère cadet Mahé de La Villebague et Messieurs Brignon, Lémery Dumont, d'Héguerty, de Ballade etc...

En complément, Thomazi nous donne des informations additionnelles sur la vie affective et intime de La Bourdonnais pour une meilleure connaissance de l'illustre gouverneur. Par ailleurs, l'auteur établit une liste précise des vaisseaux ayant chargé à Lorient les provisions que La Bourdonnais avait commandées entre 1734 et 1743.

Cet ouvrage de 204 pages et annexes comprend, entre autres, une généalogie détaillée de Mahé de La Bourdonnais (en grande partie d'après Crépin) avec ses ascendants, collatéraux et descendants.

Le film documentaire

« La fabuleuse histoire de Monsieur Poivre »

de Jean-Daniel Bécache a été présenté au Comptoir Général, quai de Jemmappe à Paris. Bernard de La Bourdonnaye accompagné de Denis Piat ont assisté à la projection.

« LES CARCASSES DE LA HOUGUE »

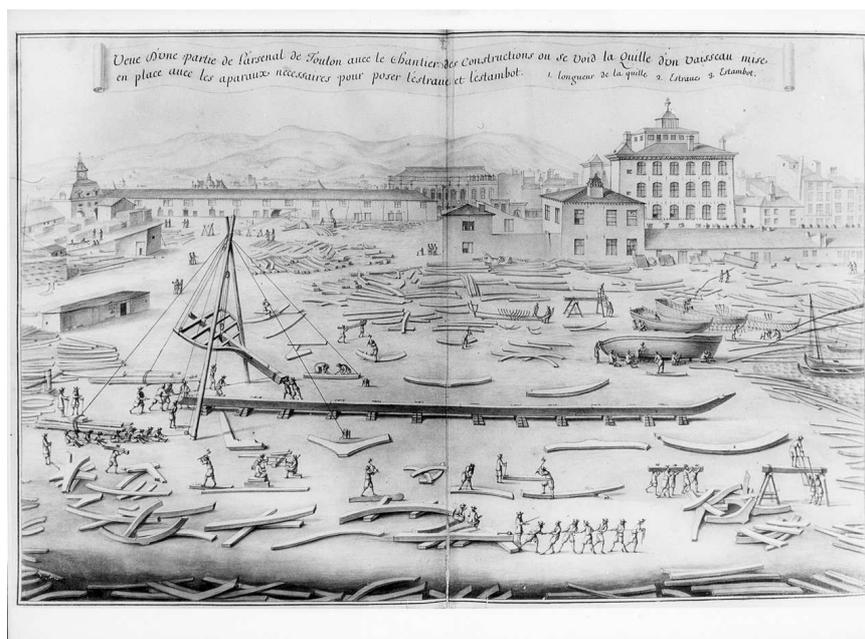
ou

la découverte des vaisseaux de Tourville

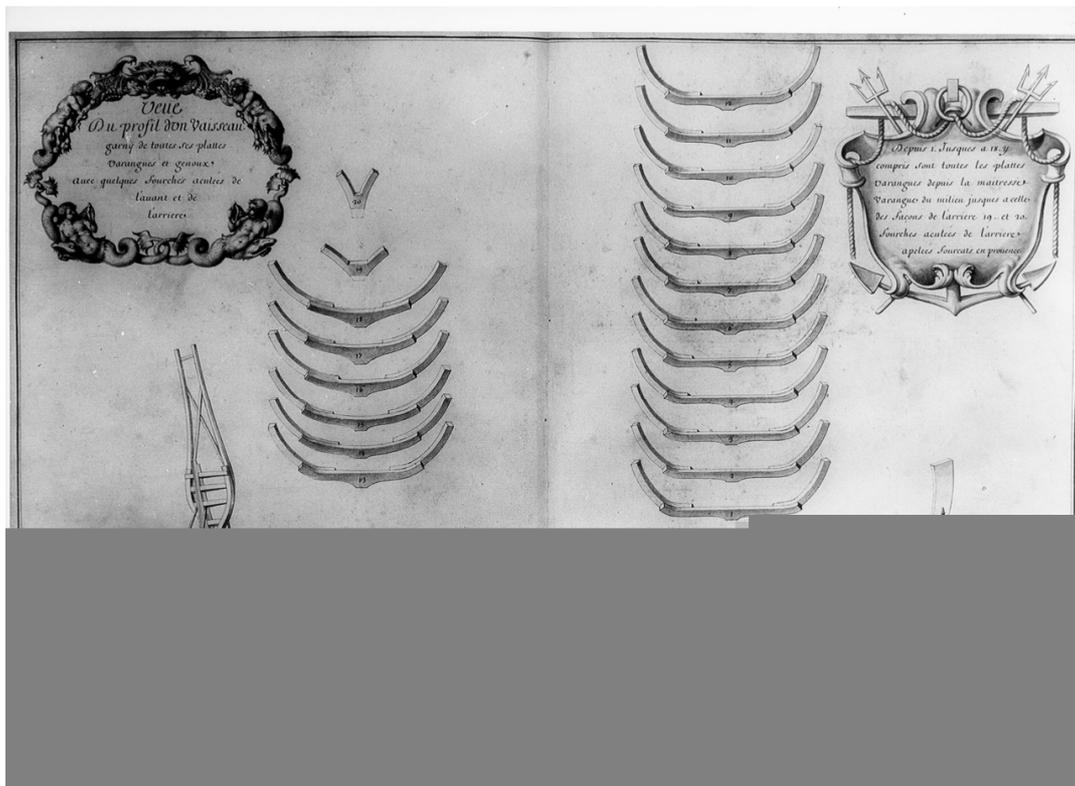
par Christian CARDIN. (2^{ème} Partie)

Les épaves de la Hougue étant sorties de l'oubli je me sentais prêt à me lancer un nouveau défi d'une toute autre ampleur. « Et si l'on reconstruisait l'un de ces grands vaisseaux qui ont fait la gloire de la marine de France ». C'était la raison de l'Association Tourville créée en 1992.

Pour construire un vaisseau de ligne de la marine française du 17^e siècle, nous ne disposons que de très peu d'éléments écrits. En effet, il s'agit d'une construction de type « compagnonique », c'est à dire une construction qui se faisait par la transmission orale et gestuelle du savoir-faire des maîtres charpentiers de marine. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du 18^{ème} siècle que la construction des navires s'est développée à partir de plans d'architectes navals.



Il existe cependant un document inédit du 17^{ème} siècle sur lequel nous pouvons nous appuyer pour envisager la construction d'un vaisseau de Louis XIV. Ce document anonyme, connu sous le nom d'Album de Colbert est conservé aux archives de la Marine à Vincennes. Cet Album, fut commandé et financé dans les années 1670 par Colbert (alors Ministre de la Marine) dans le cadre de son projet de restructuration de la marine de guerre de Louis XIV. Pour réaliser ces plans, nous avons eu la chance que deux (Le St Philippe et l'Ambitieux), voire trois des épaves qui ont été coulées à la Hougue seraient contemporaines de l'Album de Colbert et auraient été réalisées selon les mêmes principes de construction. Grâce à ces épaves, nous disposons là d'une base de données architecturales authentiques. La commune de Gravelines (avec son environnement historique du 17^{ème} siècle encore bien conservé) et celle de Dunkerque (ancien arsenal de Louis XIV) me paraissent répondre aux critères d'implantation du projet Tourville.



Afin de s'assurer de la viabilité du projet Tourville nous avons confié, en 1997 à la société Price Water House Coopers de Lille (dirigée par Yvan Lipovac), une étude de sa pré-faisabilité économique sur le littoral de Dunkerque qui s'est avérée très positive. Mais Il fallait alors trouver un nom à ce vaisseau, celui que nous avons décidé de construire étant par définition anonyme (puisqu'issu d'une compilation de deux bases de données), nous avons recherché un nom qui puisse représenter une figure emblématique de la marine du Roi Soleil sur le littoral de Dunkerque. Bien que Louis XIV ait fait débaptiser la plupart de ses vaisseaux portant des noms d'homme, nous avons imaginé que si le roi avait pu construire le vaisseau de l'Association Tourville sur Dunkerque, il l'aurait dédié au plus grand de ses corsaires en le baptisant Le Jean Bart.

Si nous nous sommes permis cette fiction c'est que non seulement Jean Bart, fut un corsaire anobli par Louis XIV en 1694 (pour avoir sauvé la France de la famine en remportant la Bataille du Texel), mais surtout parce qu'il fut avant tout un grand officier de marine qui

gravit tous les échelons de la hiérarchie militaire pour finir au grade important de commandant de l'escadre de la Mer du Nord.

En 2001 c'est Gravelines qui devient le Port d'Attache du Jean Bart grâce au soutien de l'équipe municipale avec L'Espace Tourville sur deux entités :

La première c'est *Gravelines Port Royal* implantée dans une ancienne poudrière de l'arsenal qui correspond au site de préfiguration du projet à l'échelle 1/15^{ème} (3,80 m de long).

Ce prototype a pour objet deux fonctions essentielles :

- être un outil technique destiné à s'assurer que les plans qui sont élaborés par l'architecte naval et l'historien sont cohérents d'un point de vue architecture navale et correspondent bien à ce qui pouvait être fait à l'époque.
- être un outil de communication destiné à promouvoir le projet auprès du grand public et de futurs investisseurs potentiels.

La seconde entité c'est le *Chantier de construction du Jean Bart* à l'échelle 1 dont nous parlerons dans notre prochain bulletin.

La recherche du trésor de Madras.

Après la victoire de Madras, au cours de la guerre de Succession d'Autriche, La Bourdonnais rentre au Port-Louis de l'île de France où il arrive en décembre 1746, puis quitte le port en février 1747 avec le commandement d'une escadre envoyée en France. Trois mois plus tard, au cours d'une escale à Saint-Paul de Loango, comptoir portugais sur la côte d'Angola, il fait débarquer sa femme et ses enfants pour qu'ils puissent rentrer en Europe par un navire neutre, tandis que lui-même poursuit sa route vers les Antilles afin d'y attendre un convoi escorté.

Second épisode suite du bulletin N°33

3° Anne-Théodore Chavignard de Chavigny, ambassadeur de France au Portugal, à Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, contrôleur général des finances, Lisbonne, 26 mars 1748.

« J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 8 de ce mois. Aussi peu assuré que je le suis de l'assistance et de l'activité de la Cour de Lisbonne, et ne pouvant pas compter qu'elle fasse pour moi ce que le plus souvent elle ne fait pas pour elle-même, j'ai cru ne pouvoir prendre un meilleur parti, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le marquer, que de gagner par mes attentions la confiance de Madame de La Bourdonnais, et par là acquérir les lumières qui peuvent servir à éclairer la conduite de son mari dans les expéditions dont il a été chargé.

En vain aurais-je insisté sur le séquestre des effets que Mme de La Bourdonnais a fait transporter ici ; ce ne serait pas moins inutilement que j'aurais requis formellement l'arrêt des papiers qu'elle a sur elle, mes soins et mes sollicitations auraient été infructueux et je me suis aperçu sensiblement dans un entretien que j'ai eu tout récemment avec M. d'Azevedo [Marc-Antoine d'Azevedo-Continho, secrétaire d'Etat du Portugal pour les Affaires étrangères] que sa Cour croyait faire beaucoup à ma considération que de me promettre la communication de l'état de vérification qui serait fait à la douane des effets de la dite dame. Je lui ai fait quelques insinuations par rapport aux papiers, mais il les écartées. Le parti de douceur auquel je me suis livré est donc aujourd'hui un parti de nécessité plutôt que de choix ; vous jugerez, Monsieur, sur le détail dans lequel je vais rentrer, s'il a réussi.

Vous n'aurez pas de peine de vous représenter la douleur et l'accablement de Mme de La Bourdonnais je lui donnai la première nouvelle de la détention de son mari ; elle tomba

évanouie à côté de moi, mais revenue à elle-même il ne lui échappa pas une seule preuve pouvant me faire juger qu'elle eut quelque inquiétude sur sa justification. Il faut remarquer qu'elle était si peu préparée à cet évènement qu'elle avait entre les mains une lettre de son mari, qui lui donnait les plus grandes espérances de terminer bientôt ses affaires.

Sa douleur s'étant un peu calmée, elle me dit que M. de La Bourdonnais en se séparant d'elle lui avait laissée une cassette de papiers, qu'elle n'avait été ouverte qu'à la douane pour visiter si elle ne renfermait point d'effets précieux ; qu'elle croyait qu'il pouvait y avoir des pièces qui pourraient justifier sa conduite ; qu'elle me serait obligée si je voulais prendre la peine de les examiner. La première pièce que nous trouvâmes fut un bilan signé Mahé de la Bourdonnais, fait et arrêté à bord de l'*Achille* le 18 avril 1747, par lequel il constate que toute la fortune du Sr. de la Bourdonnais, soit aux îles de France et de Bourbon, soit en France, ses meubles et effets y compris, se monte à la somme de deux millions deux cent cinquante mille trois cent soixante et onze livres de notre monnaie.

Vient ensuite un inventaire, non signé, des papiers qui regardent la Compagnie des Indes et l'expédition de Madras. Je les ai confrontés à l'inventaire suivant leurs cottes ; j'ai trouvé tout en règle à l'exception d'une liasse qui manque, mais il est noté sur l'inventaire que M. de la Bourdonnais l'a emportée avec lui. Les papiers que j'ai vus consistent dans les lettres originales de M. Dupleix et du conseil supérieur de Pondichéry, un journal de la dépense de l'escadre, un mémoire de l'expédition de Madras avec toutes les pièces originales qui servent de preuves à l'exposé. Il ne se trouve point de lettres du Sr. de la Bourdonnais, mais quelques papiers qui ne sont pas de la plus grande importance et dont je ne puis pas encore vous rendre compte avec précision. Il me reste encore à examiner un portefeuille rempli de différents papiers, mais ce ne pourra être qu'après le départ de l'ordinaire. Cette opération faite, on tirera une copie de l'inventaire que Mme de la Bourdonnais se propose d'avoir l'honneur de vous adresser ; je la certifierai en sorte que vous puissiez juger, lorsqu'elle vous remettra ses papiers, ainsi qu'elle se le propose, s'il n'en a été détourné aucun de ceux qui m'ont été communiqués. La lecture que j'ai faite de la plus grande partie de ces papiers ne m'a pas conduit à aucune découverte qui puisse être à la charge du Sr. de la Bourdonnais, mais ce n'est pas à moi d'entrer dans cette discussion, savoir si les prévarications qu'on lui reproche sont fondées ou non ; Sa Majesté a nommé des commissaires intègres et éclairés qui lui feront justice ; ainsi je me borne à vous rendre compte de ce que je vois. Après tout s'il y a des papiers réservés et dont on me fasse mystère, c'est ce que je ne puis démêler ; si Mme de la Bourdonnais m'en impose, il faut convenir qu'il n'est pas possible de mieux couvrir la mauvaise foi du voile de candeur, de franchise et de simplicité, mais un rôle aussi contraint difficilement se soutiendrait-il à la longue dans une confiance aussi suivie que celle qu'elle me témoigne. Il peut être vrai encore qu'elle n'ait pas le secret de son mari, quoi qu'elle assure qu'il n'a rien de caché pour elle.

Mme de la Bourdonnais a remis au Sr. Grenier l'inventaire de ses effets qui a été fait à la douane d'Angola, pour en tirer copie qu'elle vous enverra également, tous les effets consignés entre les mains du dit Sr. Grenier [armateur], qui se charge de les faire transporter au Havre de Grace avec le vaisseau portugais qu'il doit fretter. Quant aux caisses qui ont été inventoriées dans la visite qui en a été faite à la maison des Indes, on n'a rien trouvé que nécessaire à son voyage comme linge, habits, etc. S'il y avait eu des matières précieuses, comme de l'or et des diamants, elles auraient été confisquées sous le prétexte du défaut de déclaration.

Si la santé de Mme de la Bourdonnais, qui est dans le plus grand délabrement, le lui permet, elle partira dans huit jours pour se rendre en France ; une fois arrivée, vous aurez dans votre pouvoir sa personne, ses bijoux, ses papiers ; ses effets l'y suivront. Il me semble que je ne pouvais mieux faire que d'affermir cette dame dans un parti qu'on lui doit la justice, qu'elle a pris d'elle-même, quoi qu'elle soit très persuadée qu'à son arrivée en France on mettra le

scellé sur tout ce qu'elle aura, et qu'elle s'imagine même parfois qu'elle sera arrêtée. Cette dernière idée que je combats ne l'alarme pas ; elle se consolerait aisément, dit-elle, de la perte de la liberté, si elle devait être enfermée avec M. de La Bourdonnais auquel elle paraît sincèrement attachée.

Si je n'ai pas rempli vos intentions avec toute l'exactitude que j'aurais désiré, vous observerez, Monsieur, que je suis dans un pays étranger, que je puis y agir que par remontrances ; les Portugais ont des règles dont ils ne veulent pas se départir ; ils considèrent le droit d'hospitalité comme inviolable, celui de refuge les affecte encore davantage. Voilà la source des lenteurs et des remises que j'ai essayées ici, et comme je sens où elles aboutiraient, je crois qu'il serait imprudent de compromettre le nom du Roi. Je pourrais encore, il est vrai, avoir recours à la justice ordinaire en faisant usage de la procuration de Mrs les Syndics et Directeurs de la Compagnie des Indes, mais indépendamment que cette pièce est défectueuse par le défaut de légalisation qui pourrait seule lui donner de l'authenticité en justice, il faudrait énoncer des faits dans la requête qui serait présentée et la partie serait admise à y répondre, et ce serait embarquer la Compagnie des Indes dans un procès dont Dieu sait quand on en verrait la fin. D'ailleurs je n'obtiens rien de plus que ce qu'il me semble que j'obtiens à présent du gré même de Mme de la Bourdonnais et vous pouvez être assuré, Monsieur, que je ne négligerai aucune des précautions qui peuvent assurer le succès de vos vues.

Je suis ... »

Document inédit transcrit par Ph. Haudrière et conservé aux Archives diplomatiques, correspondance politique Portugal 83, f° 78-84 v°

Louis-Charles Mahé de La Bourdonnais le Champion du monde d'échecs par Bernard de La Bourdonnaye

J'ai gardé de très bons souvenirs dans les années 60 de mes séjours à Saint Malo en famille. On allait visiter le Musée Quic en Groigne, qui occupait un des étages de la Tour du même nom (achevée en 1505 par la Duchesse Anne). On y voyait des personnages historiques de la Cité Corsaire qui étaient représentés en cire au milieu de décors reconstitués de l'époque.

L'un d'eux m'a toujours frappé avec ma soeur Odette et mon frère Christian et nous nous retrouvions à chaque fois nos nez collés sur la paroi vitrée. Il s'agissait d'un salon 18ème où l'on voyait Louis Charles Mahé de La Bourdonnais donner une leçon d'échecs à son fils. Nous connaissions déjà notre Illustre mais on n'en faisait pas mention dans le musée sauf que là on se retrouvait en compagnie de son petit fils et de l'arrière petit fils, c'était incroyable. Ce musée était privé et la ville mit fin à la concession en 1997. C'est l'occasion aujourd'hui de remettre à l'honneur Louis Charles.

Rappelons que de son premier mariage notre Illustre n'aurait pas eu de descendance connue. Deux ans après la mort de sa première femme, il se remarie, le 27 novembre 1740, à Paris, avec Charlotte de Combault d'Auteuil, elle lui donnera plusieurs enfants dont Louis François (1743-1789) Seigneur de La Bourdonnais, lieutenant des chasses du roi et qui est le papa de notre Louis Charles dont j'ai récupéré la gravure dans les affaires de mon père.

L C naquit en 1795 sur l'île de la Réunion au sein d'une famille aisée. En 1814 ses parents l'envoient à Paris faire ses études au Lycée Henri IV, c'est là qu'il apprit à jouer aux échecs. C'était devenu sa principale occupation. Dès 1818, il passait la plus part de son temps dans les

cafés et particulièrement celui de la Régence où il avait sa propre table; il y jouait presque chaque jour de midi jusqu'à minuit.

La fièvre des échecs l'avait saisi, et le « jeu royal » occupait désormais toute sa vie. Il avait un certain sens des affaires et jouait contre quiconque était disposé à risquer une petite somme.



Il prenait des cours auprès d'Alexandre Deschapelles, le joueur le plus fort de France jusqu'à là et il finit par le détrôner.

En 1821, LC battit John Cochrane dans un match historique à Paris : 7 à 0.

Puisqu'il n'y avait plus en France aucun joueur qui pût le battre, il se rendit alors en Angleterre et battit tous les joueurs d'échecs qu'il rencontrait.

C'est la même année qu'il épousa une Anglaise Eliza Waller Gordon avec qui il a eu un enfant mort en bas âge à 10 ans.

En 1831 il se ruine dans des opérations immobilières et décide de vivre uniquement de sa passion des échecs. En 1834 George Walker organise pour lui un grand évènement à Londres afin de lui permettre de défier celui qui était le joueur le plus fort de Grande-Bretagne, l'Irlandais Alexander McDonnell. Ce premier match mémorable dans l'histoire des échecs dura de juin jusqu'à novembre et totalisa 85 parties. LC gagna par quarante victoires à vingt-sept et treize parties nulles (+45 -27 =13).

Après cette victoire contre McDonnell, La Bourdonnais fut considéré comme le joueur le plus fort du monde. Il revint à Paris et se retrouva sans argent, il se mit à vendre tout ce qu'il avait, ses livres, ses meubles jusqu'à ses habits.

En Novembre 1840 il retourne une dernière fois à Londres à la recherche d'un travail mais est atteint d'hydropisie et meurt le 13 décembre à 43 ans dans la solitude et dénuement le plus complet.

On peut voir sa tombe dans le cimetière de Kensal Green à côté de son rival Mc Donnel et c'est le fameux George Walker qui paya les funérailles.

Nous connaissons notre Illustre et maintenant n'oublions pas Louis Charles son petit-fils le champion du monde d'échecs; c'est désormais notre Illustre bis. Il participa à de nombreuses revues sur les échecs et rédigea même en 1833 le Nouveau Traité du Jeu des échecs, ouvrage qui fait toujours autorité dans les milieux spécialisés.

Enfin ce serait lui qui en 1827 publia les « Mémoires Historiques » de son grand père d'après le mémoire justificatif de 1754.

Ces Mémoires ont été rééditées une 2ème fois en 1890 sous les initiales LC .

Bernard de La Bourdonnaye

Jacques-César Mahé de la Villebague (1704-1749)

Un destin brisé

par Philippe Haudrière

Ce frère cadet de Bertrand-François, né cinq ans après celui-ci, est très proche de son aîné, comme en témoigne un passage d'une lettre, écrite dans un moment de découragement et adressée par le gouverneur depuis l'île de France, le 4 février 1740, à Michel Picot, ami d'enfance de Saint-Malo : « Comme je ne compte pas que mon frère soit en France, je ne lui dis rien, mais s'il y est communiquez lui mes lettres et l'embrassez pour moi, car vous êtes les deux hommes qui m'attachent à la vie. »

Jacques-César s'engage dans le grand commerce maritime à la suite de son frère. Admis au service dans la marine de la Compagnie des Indes en 1723 il fait un voyage à Pondichéry. Rentré à Saint-Malo à la fin de 1725 et dans l'attente d'une nouvelle expédition au service de la Compagnie il embarque sur la *Lorette*, bâtiment malouin armé à Cadix pour l'Amérique espagnole. Au retour il reçoit une affectation sur un vaisseau de la Compagnie à nouveau pour Pondichéry, où il doit retrouver son frère.

Grâce à ces voyages il réunit un capital et il espère utiliser son troisième embarquement pour le faire fructifier dans le commerce maritime local de l'Asie, que les Européens nomment « voyages d'Inde en Inde ». Son frère lui conseille d'apporter, outre des piastres d'argent espagnol et un « port-permis », c'est-à-dire une somme d'argent empruntée en Bretagne par le truchement de Michel Picot, quelques marchandises dont il lui communique la liste et dont la vente en Asie doit lui laisser un bénéfice. Sur ce dernier point l'opération est décevante : « En sortant de Cadix sur la fin de décembre 1728, écrit-il, tous mes fonds convertis en piastres, je fis l'emplette d'une partie de corail et au lieu de l'avoir en branche je l'eût en chapelet ; en arrivant dans l'Inde en août 1729, au lieu de profit il y eut de la perte ; ce n'est pas ma faute, je n'en savais pour lors davantage. » Sitôt mon arrivée à Pondichéry, poursuit-il, mon frère ne m'y a laissé que six jours, me faisant repartir pour la côte Malabar, commandant un navire de 250 tonneaux qui m'attendait en rade. » Ce voyage, d'octobre 1729 à août 1730, fut « assez heureux » écrit-il, mis à part un litige avec le conseiller Dupleix sur la valeur d'une cargaison d'étain placé à fret sur ce bâtiment. Durant l'absence de son frère La Bourdonnais prépare l'armement d'un autre navire et La Villebague part à nouveau pour Moka en octobre 1730. Cette expédition fut « moins heureuse » que la précédente et La Villebague, ne parvenant pas à vendre sa cargaison, doit renvoyer le bâtiment sur lest et rester à Moka durant l'hivernage, puis rentrer à Pondichéry en juillet 1732 « avec un médiocre profit et bien heureux de n'y pas perdre. »

Stimulé par l'arrivée de son frère, La Bourdonnais conçoit pendant ce temps d'ambitieux projets commerciaux qu'il précise dans une longue lettre adressée à Michel Picot : « Je puis, à l'aide de deux petits navires, me bien poster partout où le bien de mes affaires le demandera et par là, profiter de toutes les occasions que me fournira la fortune. Je compte aller cette année dans les principaux endroits où l'on fait commerce pour prendre des arrangements pour des correspondances sûres [...] J'associe mon frère avec moi afin qu'en cas de mort nous répondions l'un pour l'autre.

Après avoir mûrement pensé, il m'est venu à l'idée de former ici une maison de commerce. Il y a dans ce pays une infinité de commerces, mais les principaux, c'est les armements pour tous les endroits des Indes. Le bénéfice des armements, comme partout ailleurs est annuel, mais il n'y a presque jamais de perte et quasi jamais de naufrage. Le profit roule de 15 à 50 %, mais bon ou mauvais voyage, c'est 20 à 25 % pendant le cours d'une année. Je ne vous en citerai pour exemple le compte que je vous rends. La première année 100 a donné 116, la seconde 150. Si cette année est comme l'autre, ça donnera 195. On ne trouve guère de pareil avantage ailleurs qu'ici. »

Si vous m'envoyez des fonds considérables, je pourrai faire le voyage de la Chine, où sur l'argent seul on a 26 ou 27 % par an. Ce qui nous empêche de faire ce voyage, c'est que nous n'avons pas assez de fonds. C'est un commerce qu'ordinairement les gouverneurs de Madras [considèrent] comme la source de leur fortune, mais il faut un gros capital pour supporter les frais qui sont grands. »

La Bourdonnais met immédiatement en œuvre ce plan en achetant pour 8 900 livres une grande maison dans le quartier sud de Pondichéry, avec des dépendances pouvant servir de magasins, tout en préparant l'armement du *Cheval Marin* qu'il veut confier à son frère pour l'envoyer aux Philippines.

« En arrivant de Moka en juillet 1732, écrit La Villebague dans une nouvelle lettre adressée à Michel Picot, je trouvais à Pondichéry mon vaisseau prêt pour partir pour Manille. Je parti donc et fut de retour à Pondichéry en avril 1733, voyage qui fût assez gracieux et bref dans le *Cheval Marin*. Comme j'avais en 1732 vendu le *Cheval Marin* aux Espagnols, j'ai racheté aux Manille la *Confiance*, et l'ayant amené à Pondichéry j'en reparti pour Manille en juillet 1733. Mais ce voyage pensa me coûter cher. »

« J'arrivais à Manille lorsqu'il fut décidé d'envoyer à Acapulco le galion avec son lest. Ce parti me fit vendre mon nouveau navire la *Confiance* et fit laisser aux Manille toute notre cargaison. Je m'en retournai seul à Pondichéry où j'achetai encore un nouveau navire, le *Senderkarerbarie*, et avec de nouveaux fonds je parti de Pondichéry en juillet 1734 et arrivai aux Manille pour y rejoindre ma première cargaison de la *Confiance*, et comme nous ne pûmes vendre que très peu de choses capables de payer les frais de deux armements, nous nous vîmes à la veille d'être ruinés. Mais heureusement les troubles des Espagnols avec les Hollandais de Batavia nous procurèrent le voyage de Manille à Batavia pour y charger à fret et commission des épiceries, au commencement de 1735. Je laissai un officier avec quinze hommes de garde dans ma maison de Manille, sous la conduite d'un bon procureur, et j'ai laissé aux Manille mes deux cargaisons de la *Confiance* et du *Senderkarerbarie*, et fut à Batavia en 1735, et je fus de retour aux Manille en juin 1735, où je vendit généralement toutes mes trois cargaisons.

Le voyage de Batavia avantagea beaucoup mon second armement de Pondichéry. En 1734 et 1735, ce voyage où nous devions nous ruiner fut de tous mes voyages le plus heureux car la cargaison donna 34 % de profit et nous fîmes mentir le public. »

« Ce fut par ce vaisseau que je rapportais les fonds et j'arrivais à Pondichéry en avril 1736. Rebuté un peu des voyages de Manille, je restais à Pondichéry tout le reste de l'année 1736 à y préparer une nouvelle cargaison pour Manille, où j'ai remployé tous mes anciens fonds. Je

fus de retour à Pondichéry en avril 1738 avec assez de bénéfice. Voilà à présent de net près de quatre-vingt pour cent de profit. »

Pendant que son frère poursuivant ces armements, La Bourdonnais se préoccupait de faire rentrer en France une partie de ses fonds. En application du monopole, les sommes envoyées en France devaient être remises aux caissiers de la Compagnie des Indes, qui effectuaient le transfert moyennant une commission d'un cinquième du montant. Pour éviter de payer cette commission, La Bourdonnais porte ses capitaux à Goa et achète des marchandises envoyées au Brésil, après la vente de celle-ci le capital et le profit sont transférés à Lisbonne puis à Saint-Malo comme il apparaît dans le livre des comptes de Michel Picot où le compte de son ami est crédité à plusieurs reprises de sommes importantes, 20 000 à 30 000 livres tournois, en provenance du Portugal.

A la fin de l'année 1732 il s'embarque pour la France et laisse la gestion de ses affaires en Asie à la diligence de son frère.

Après son mariage avec Marie-Anne Le Brun de La Franquerie à Saint-Malo il envisage de fonder dans ce port une « Maison de commerce de l'Inde » en association avec son frère et il en dépose les statuts chez un notaire, mais sa promotion au gouvernement des Mascareignes en 1734 le conduit à renoncer à ce projet et à reprendre ses activités dans l'océan Indien. La même année les directeurs généraux de la Compagnie des Indes envoient l'ordre au conseil de Pondichéry : « ... de traiter favorablement le sieur de La Villebague-Mahé, auquel la Compagnie adresse une commission de conseiller *ad honores*, en considération de l'établissement d'une maison de commerce qu'il veut faire à Pondichéry. »

Cette maison est effectivement créée en 1736 avec La Villebague, La Bourdonnais et Benoît Dumas, ancien gouverneur des Mascareignes devenu gouverneur de Pondichéry et des établissements français de l'Inde, comme le nouveau conseiller l'annonce au mois d'octobre de la même année à Michel Picot : « J'ai bien dessein, monsieur, de profiter des sages conseils que vous me faites la grâce de me donner et dont je vous suis obligé, au sujet de mon retour en France. A moins que quelques cas imprévus ou affaires m'obligent d'y passer pour les intérêts de mon frère ou de moi, qui y demanderait absolument ma présence, je n'ai point envie d'y retourner que je n'ai vu la fin du gouvernement de Bourdonnais et sa destination. Si elle est favorable à mes souhaits, je prendrai des arrangements avec lui pour mes intérêts communs et pour ce qui nous sera plus avantageux et ce qui lui fera plus de plaisir, car je vous assure, monsieur, que c'est un frère qui m'aime tendrement et que je ne puis payer trop de retour. Il vient de me procurer l'amitié de notre nouveau gouverneur avec lequel j'ai fait à présent tout mon commerce. Je viens de lier avec lui un fort armement pour Manille. Nous n'avons d'autres intéressés que le gouverneur [Benoît Dumas] et ma société entre Bourdonnais et moi, dont je suis bien aise, car souvent des intérêts trop divisés ne s'accroissent pas si bien comme de véritables frères. »

Le décès de Michel Picot intervenu peu de temps après la réception de cette lettre nous prive d'une source précieuse d'informations. La Villebague est cependant présent à Madras lors de la capture de ce comptoir britannique en septembre 1746 par son frère. Il exerce la lourde responsabilité de la surveillance et de la gestion du trésor et des magasins des marchandises de l'*East India Company*.

Après le départ de La Bourdonnais à la fin d'octobre de la même année La Villebague est écarté de toute fonction officielle sur ordre de Dupleix. Puis il est arrêté à Pondichéry sur la suspicion de malversations en complicité avec son frère, emprisonné et embarqué pour la France. Il meurt à l'arrivée en rade de Lorient le 17 juillet 1749, après une traversée effectuée dans des conditions psychologiques et matérielles éprouvantes.

Retenez cette date
6 mai 2014
Assemblée Générale Ordinaire
Vous recevrez toutes les informations nécessaires ultérieurement

Association des Amis de
MAHE DE LA BOURDONNAIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Toutes correspondances :
Adresse postale : Daniel Lesguillier,
29 avenue du Maréchal Leclerc, 50610 Jullouville
Site Internet : www.labourdonnais-association.org

Bulletin imprimé par l'Association
Directeur de la publication : Le président
Bernard de La Bourdonnaye
Rédacteur en chef : Solange du Bouchet